

REGLEMENT TRAIL DU NOBLE JOUE – 21 JUIN 2026

Article 1 : Organisation : l'association des Foulées du Noble Joué sise à Esvres sur Indre organise 4 courses pédestres de type « trail découverte » le 21 juin 2026 au lieu-dit « Allée du Comte Odart » à Esvres, distance de 1 km, 6 km, 13 km, 21 km et 42km.

Le 21 km fait partie du Challenge Trail 37, initié par le Conseil Départemental, la FFA37 et le CDR37.

Ces courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, règlement de la FFA en vigueur le jour de la course. **7h00 départ du 42km ((nés en 2006 ou avant), 9H00 départ du 21 km à partir de Juniors (nés en 2008 ou avant), 9H30 départ du 13 km à partir de Cadets (nés en 2010 ou avant), 09H45 départ du 6 km à partir de cadets (nés en 2010 ou avant) (courses chronométrées), course enfant 1km à 11H00 pour les enfants (nés en 2020 ou avant) (course enfant non chronométrée).**

Article 2 : l'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés à partir de la catégorie Espoir pour le 42km (nés en 2006 ou avant), la catégorie junior pour le 21 km (nés en 2008 ou avant), la catégorie cadet pour le 13 km (nés en 2010 ou avant), la catégorie cadet pour le 6 km (nés en 2010 ou avant). (<https://www.cdr37.net/documents>) Le parcours n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite (passage d'escaliers)

Toute participation à la corrida est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de document en cours de validité à la date de la manifestation :

_ D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running**, délivrés par la fédération Française d'Athlétisme, de l'année en cours.

_ **Ou** pour tous les autres participants, d'un **parcours de prévention sante (PPS) valide de moins de 3 mois : <https://pps.athle.fr>.**

_ L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée, l'original ou la photocopie du PPS pour la durée du délai de prescription de 10 ans.

_ Les détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée devront également fournir un **parcours de prévention sante (PPS) valide de moins de 3 mois : <https://pps.athle.fr>. Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

_ Pour les mineurs non licenciés le questionnaire de santé ci joint , permettant de supprimer l'autorisation parentale intégrée au questionnaire.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

REGLEMENT TRAIL DU NOBLE JOUE – 21 JUIN 2026

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3 : Lutte contre la COVID 19

Application le jour de la course des recommandations en vigueur émises par la Préfecture d'Indre et Loire ou autres services d'Etat.

Article 4 : inscription :

10€ pour le 6 km, 12€ pour le 13 km et 16€ pour le 21 km, 45€ pour le 42km, gratuit pour la course enfant. Majoration de 2€ sur le 6, 13 et 22 km et 10€ pour le 42km à partir du 1^{er} Mai.

Pas d'inscription le jour de la course. Utilisez le bulletin joint (chèque à l'ordre des Foulées du Noble Joué, adressé **avant le 17 juin** à Foulées du Noble Joué-Stéphanie PAGE, 8 route du Ripault, 37250 VEIGNE) ou bien inscription en ligne sur le site www.protiming.com. Jusqu'au 17 juin 2025, 12h00.

Article 5 : le départ a lieu au lieu-dit « Allée du Comte Odart » à Esvres, distance de 1 km, 6 km, 13 km, 21km et 42 km. **7h00 départ du 42km ((nés en 2006 ou avant), 9H00 départ du 21 km à partir de Juniors (nés en 2008 ou avant), 9H30 départ du 13 km à partir de Cadets (nés en 2010 ou avant), 09H45 départ du 6 km à partir de cadets (nés en 2010 ou avant) (courses chronométrées), course enfant 1km à 11H00 pour les enfants (nés en 2020 ou avant) (course enfant non chronométrée).** : les circuits tracés dans le vignoble du Noble Joué empruntent des chemins et routes communales. Ce type de parcours « nature » comporte des pierres et racines, ce qui peut le rendre particulièrement difficile aux sportifs handicapés moteurs ou visuels. Tous les coureurs devront suivre les instructions (dont l'arrêt de la course) des services de sécurité (service médical, médecins, signaleurs et orienteurs, membres du bureau des FNJ) et se soumettre aux réglementations du code de la route sur les portions de voies communales et notamment courir sur la droite de la chaussée.

Article 6 : Ravitaillement : 0 sur le 6 km, 1 sur le 13, 2 sur les 21 km, 4 sur les 42km + 1 en zone départ/arrivée. Des points d'eau supplémentaires seront mis à disposition sur les

REGLEMENT TRAIL DU NOBLE JOUE – 21 JUIN 2026

parcours en cas de chaleur > à 23°C à 10H00. Chaque coureur devra avoir sur soi un ravitaillement autonome en boisson. Pas de gobelet distribué aux ravitaillements.

Article 7 : permanence d'un service médical (agréé ministère de l'Intérieur), d'au moins 1 médecin, et d'au moins 1 véhicule d'assistance. Seront présents : médecin, La Protection Civile, Transport ambulance Jussieu.

Article 8 : chaque participant (course 6, 13, et 21 kms) recevra une bouteille d'AOC Touraine Noble Joué après passage de la ligne d'arrivée. Lots offerts aux trois premiers du classement scratch de chacune des courses. Les participants de la course 42km recevront une bouteille d'AOC Touraine Noble Joué, une médaille et un textile. Lots également offerts sur la course enfant. Lots offerts par nos sponsors. Lots offerts uniquement aux personnes présentes.

Il n'y a pas de classement par catégorie.

Article 9 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile (Thélem Assurances à Esvres). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L321-4 du Code du Sport).

En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs, personnels de sécurité, ou membres de la CDR 37.

Article 10 : L'Organisateur et la Préfecture se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de **force majeure**. Dans l'hypothèse où l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier travaux, décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle du fait de cette modification ou annulation. Enfin les distances annoncées pourront évoluer pour répondre aux contraintes des intempéries mais également conditions particulières sur le site de course (déviations, travaux et autres).

En cas d'annulation de la part du coureur quel que soit le motif, l'organisateur ne remboursera aucun dossard. Une assurance annulation est proposé sur le site Protiming.

Article 11 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant l'épreuve dû au non-respect des consignes de sécurité ainsi que des pertes ou vols de matériels.

Article 12 : Par le simple fait de son inscription, tout concurrent autorise l'organisation et la municipalité d'Esvres, à utiliser les images sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, pour

REGLEMENT TRAIL DU NOBLE JOUE – 21 JUIN 2026

la promotion de l'activité, et sans restriction de durée. Tout concurrent qui refuse la publication de photo ou d'image le représentant doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription contact@foulees-du-noble-joue.fr

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 13 : chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement. Tout concurrent qui jettera ses déchets ailleurs que dans les poubelles réservées, provoquera sa disqualification.

Article 14 : classement établi sur chacune des courses chronométrées. Les résultats seront disponibles sur le site des FNJ www.foulees-du-noble-joue.fr, sur le site Facebook des FNJ, et sur le site du CDR 37 www.cdr37.net .

Article 15 : Barrière horaire – Maratrail (42 km)

Une barrière horaire est fixée à 7 heures de course maximum.

Tout participant n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant 14h00 sera mis hors course pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Les coureurs concernés devront obligatoirement se conformer aux consignes de l'organisation et remettre leur dossard si demandé.

L'organisation se réserve le droit de retirer le dossard à tout participant dont l'allure ne permettrait manifestement pas de respecter cette barrière horaire.

Article 16 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.